HEC MONTRÉAL

Guide des demandes de subvention d'infrastructure

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES 2
1. INTRODUCTION 3
2. REGROUPEMENTS STRATÉGIQUES 4
2.1 En cours de financement 4
2.2 Renouvellement ou 1re demande 4
2.3 Règles d'attribution 5
3. GROUPES DE RECHERCHE 6
3.1 Demande 6
3.1.1 Description 6
3.1.2 Membres principaux du groupe (affiliés à HEC Montréal) 6
3.1.3 Autres membres du groupe affiliés à HEC Montréal ou à d'autres établissements 7
3.1.4 Curriculum vitae collectif 7
3.1.5 Financement 8
3.2 Règles d'attribution 9
4. REVUES SCIENTIFIQUES ET SAVANTES 11
4.1. Demande 11
4.2. Règles d'attribution 11
5. SÉRIE DE SÉMINAIRES SCIENTIFIQUES 13
5.1. Demande 13
5.2. Règles d'attribution 13

1. INTRODUCTION

Le programme d'infrastructure de recherche financé par HEC Montréal existe depuis 1985. Ce programme vise à financer les revues, les groupes de recherche[1], ainsi que les séries de séminaires scientifiques.

Les subventions sont accordées annuellement de façon à appuyer le rayonnement et le développement de domaines de recherche jugés prioritaires pour HEC Montréal. Ce financement vise, entre autres, les objectifs suivants :

- faciliter l'émergence ou la consolidation de regroupements de chercheurs;
- favoriser l'émergence ou la consolidation de milieux de recherche attrayants et stimulants pour les étudiants de cycles supérieurs ainsi que pour l'intégration et le développement de chercheurs jeunes en carrière;
- favoriser le transfert de connaissances avec la communauté.

[1] Afin d'alléger le texte, on entend par groupe de recherche, tous les centres, instituts et groupes de recherche, ainsi que les pôles de transfert.

2. REGROUPEMENTS STRATÉGIQUES

Les regroupements stratégiques sont de grands ensembles de chercheurs qui proviennent d'horizons disciplinaires différents et de divers établissements universitaires pour rendre le système de recherche plus dynamique. Ces regroupements favorisent la participation des chercheurs québécois à des programmes de recherche nationaux et internationaux et leur intégration au sein de grands réseaux scientifiques. L'existence de ces regroupements favorise le transfert de connaissances et l'établissement de partenariats avec les utilisateurs potentiels de la recherche.

2.1 En cours de financement

Les regroupements stratégiques, qui bénéficient de financement de contrepartie de la part de HEC Montréal et qui ne sont pas en année de renouvellement avec les Fonds de recherche du Québec (FRQSC, FRQNT), n'ont pas à remplir de demande de subvention. Seul un rapport annuel doit être envoyé à la Direction de la recherche et du transfert pour le **1er mars au plus tard**. Le rapport doit mettre principalement en évidence la performance des professeurs-chercheurs affiliés à HEC Montréal, ce qui facilitera la présentation d'une demande de renouvellement.

2.2 Renouvellement ou 1re demande

Les regroupements stratégiques, en renouvellement ou nouvellement créés, peuvent faire parvenir une demande de financement de contrepartie à HEC Montréal. Si des professeurs-chercheurs de HEC Montréal sont devenus des membres réguliers d'un regroupement déjà existant, ce regroupement stratégique peut aussi demander un financement de contrepartie.

Pour ce faire, les regroupements doivent faire parvenir une demande formelle à la Direction de la recherche et du transfert, **au plus tard le 30 septembre**, en prenant soin de détailler l'implication des chercheurs de l'École dans le regroupement et le lien avec la mission de HEC Montréal**.**

[2] La période de référence peut varier d'un regroupement à l'autre : du 1er mai au 30 avril ou du 1er juin au 31 mai.
[3] La date limite de dépôt des demandes de subvention est au début de la session d'hiver.
[4] La date de transmission peut varier selon le moment où le regroupement termine son rapport annuel.

2.3 Règles d'attribution

Critères

- Les critères sont :
  - la performance du regroupement;
  - la performance des professeurs-chercheurs affiliés à HEC Montréal qui sont membres de ce regroupement;
  - la proportion des chercheurs de l'École dans le regroupement;
  - la compatibilité avec la mission de l'École et le plan stratégique de la recherche.

La performance se base sur la qualité et la quantité des publications et autres activités de recherche et de transfert.

L'existence et l'importance de financement externe, le rayonnement des membres du regroupement et leur reconnaissance dans les milieux scientifiques et professionnels sont également des critères importants.

Modalité

- La subvention est accordée en contrepartie du financement reçu du Fonds de recherche du Québec (FRQSC, FRQNT).

3. GROUPES DE RECHERCHE

Un groupe de recherche est formé d'un nombre variable de professeurs-chercheurs pouvant appartenir à une ou plusieurs disciplines, à un ou plusieurs départements ou à une ou plusieurs universités qui adopte une programmation de recherche particulière intégrant des thèmes et des projets de recherche reposant sur des approches complémentaires et cohérentes. Ce faisant, un groupe de recherche est un lieu d'encadrement scientifique et de coordination d'activités de recherche, de formation de chercheurs et d'organisation d'activités de diffusion et de transfert de connaissances. Les travaux de recherche que poursuivent les membres d'un groupe de recherche s'articulent autour de la mission et des objectifs du groupe.

Pour la soumission d'une demande de subvention, deux catégories de groupes de recherche sont admissibles : les groupes de recherche *performants* et les groupes de recherche *en émergence*.

Les subventions pour les groupes performants sont accordées pour trois ans.

Les subventions pour les groupes en émergence sont accordées pour deux ans. Un seul renouvellement, en tant que groupe en émergence, est possible; par la suite, le groupe devra présenter une demande comme groupe performant.

3.1 Demande

La demande, présentée à l'aide du formulaire « Demande de subvention d'infrastructure », doit comprendre :

3.1.1 Description

Une **description du programme de recherche** : la mission, la problématique ou la thématique intéressant le groupe, les axes majeurs de recherche, les projets ou objectifs de recherche.

Une description du plan de transfert des connaissances : la nature des activités, le public visé, l'impact dans son domaine d'application.

3.1.2 Membres principaux du groupe (affiliés à HEC Montréal)

Présentation des membres principaux
Lister les **membres principaux du groupe** (présenter seulement les membres principaux affiliés à HEC Montréal) : nom, statut universitaire, département.

En règle générale, un chercheur ne peut être membre principal que d'un seul groupe de recherche au sein de HEC Montréal. Exceptionnellement, un chercheur pourra être membre principal de deux groupes de recherche; dans ce dernier cas, la double appartenance devra être justifiée dans la demande.

Présentation du groupe
Évolution du nombre de membres, complémentarité, cohésion, diversité, etc. concernant seulement les membres principaux affiliés à HEC Montréal.

Pour les groupes en émergence présentant une première demande ou pour les groupes nouvellement créés, il faut commenter les expériences de collaboration antérieure entre certains membres.

3.1.3 Autres membres du groupe affiliés à HEC Montréal ou à d'autres établissements

Leur présentation : nom, établissement et département.

3.1.4 Curriculum vitae collectif

Présenter un curriculum vitae collectif des membres principaux du groupe affiliés à HEC Montréal de façon à éviter toute redondance dans la description des activités des membres. Ce curriculum vitae collectif doit présenter les activités et les résultats du groupe en relation avec sa mission. **De plus, les publications doivent être présentées par axe de recherche du groupe et le classement de chaque article (A+, A, B+, B, C) doit être clairement indiqué.**

Période de référence pour toutes les sections du curriculum vitae collectif (publications, rapports de recherche commanditée et rapports d'expertise, fonds de recherche, formation et développement, rayonnement interne et externe et tableau de synthèse) :

- Groupe performant : Cumul des trois (3) dernières années[5]. On peut aussi ajouter les activités de recherche de l'année en cours jusqu'à la date de soumission.

- Groupe en émergence : Cumul des deux (2) dernières années[5]. On peut aussi ajouter les activités de recherche de l'année en cours jusqu'à la date de soumission.

- Groupe de recherche nouvellement créé : Pour les deux (2) dernières années[5], un rapport des réalisations antérieures de chacun des membres principaux du groupe qui sont directement reliées à la mission ou à la thématique du groupe doit être soumis puisque le groupe ne cumule pas de réalisations collectives.

Le curriculum collectif doit présenter les indicateurs suivants :

- **Résultats de recherche**

Publications
Articles de revues scientifiques et professionnelles, livres ou parties de livres, cahiers de recherche, communications publiées dans des actes de congrès, etc.

Seules les publications des membres principaux affiliés à HEC Montréal et ayant un lien avec la mission du groupe doivent être indiquées. **Les publications doivent être présentées par axe de recherche et le classement de chaque article (A+, A, B+, B, C) doit être clairement indiqué.**

[5] La période de référence peut varier d'un groupe à l'autre : du 1er mai au 30 avril ou du 1er juin au 31 mai.

Rapports de recherche commanditée et rapports d'expertise

Entente de recherche, rapport d'expertise, entente de partenariat/service (Précisez aussi les montants).

Valorisation des résultats de recherche (déclaration d'invention, brevet, licence, participation à une entreprise dérivée).

- **Fonds de recherche**

  Les demandes de fonds de recherche soumises et celles obtenues en lien avec la thématique et les axes de recherche et de transfert du groupe (p. ex. subventions, contrats).

- **Formation et développement**

  Direction de mémoires de maîtrise et de thèses de doctorat.

  Activités de formation et de transfert.

- **Rayonnement interne et externe**

  Participation à des colloques, organisation de colloques, conférences ou séminaires scientifiques ou professionnels.

  Collaboration avec d'autres chercheurs de HEC Montréal, des chercheurs d'autres universités ou organismes de recherche au Québec, au Canada ou à l'étranger et partenariats avec les milieux de pratique.

  Ampleur et nature des implications au sein de comités de rédaction de revues scientifiques ou professionnelles et de comités de direction d'associations scientifiques ou professionnelles.

- **Tableau synthèse du curriculum vitae collectif**

3.1.5 Financement

Prévisions des dépenses

Les subventions sont accordées pour le financement d'infrastructure (humaine et matérielle) de recherche qui facilite la coordination des activités de plusieurs chercheurs et d'équipes de chercheurs, ainsi que l'organisation d'activités de formation, l'encadrement et l'animation scientifique à l'intérieur d'une thématique de recherche et de transfert. Par conséquent, les sommes demandées ne doivent pas servir à financer la recherche courante.

Le terme « infrastructure » désigne toutes les ressources et tous les services en commun nécessaires à la réalisation des activités de recherche.

On retrouve les postes budgétaires suivants :

- Rémunération pour support au fonctionnement du groupe : étudiants, stagiaires postdoctoraux, personnels de soutien, professionnels de recherche;
- Transfert et rayonnement : diffusion des résultats, organisation de colloque ou séminaire, frais de déplacement, publication des travaux de recherche;
- Matériel et fournitures;
- Frais de service en commun : service informatique, banque de données, entretien des équipements, analyse de données, etc.

Rapport financier du groupe

Indiquer l'état des entrées et des sorties de fonds du groupe pour la dernière année et leurs justifications. S'il y a un surplus en fin de période, en indiquer le montant et en expliquer les raisons.

Mentionner aussi l'ensemble des soldes budgétaires à la disposition du groupe (montant et sources des fonds). Lorsqu'un solde budgétaire est disponible, une justification précise des fonds supplémentaires demandés doit être fournie.

3.2 Règles d'attribution

GROUPES PERFORMANTS

Critères

- Le principal critère est la performance du groupe (qualité et quantité des résultats de recherche [publications, recherche commanditée, rapport d'expertise, etc.] et des autres activités de recherche directement reliées à la thématique du groupe);
- L'existence et l'importance de financement externe à HEC Montréal, le rayonnement des membres du groupe et leur reconnaissance dans les milieux scientifiques et professionnels et le degré d'implication des professeurs-chercheurs et étudiants de HEC Montréal dans les activités du groupe sont des critères essentiels;
- Pour plus de détails sur les critères, se référer au tableau 1, ci-après.

Modalités

- Le concours est annoncé chaque automne par la Direction de la recherche et du transfert de HEC Montréal, et la date limite de dépôt des demandes de subvention est au début de la session d'hiver;
- La subvention est accordée pour une période de trois ans.

GROUPES EN ÉMERGENCE

Critères

- La nature émergente des activités du groupe, leurs pertinences, leurs retombées pour HEC Montréal, l'implication des professeurs-chercheurs et étudiants de HEC Montréal et la compétence des ressources du groupe sont des critères essentiels. Lors du renouvellement, la production du groupe, tant en quantité qu'en qualité, est un critère important;
- Pour plus de détails sur les critères, se référer au tableau 1, ci-après.

Modalités

- Le concours est annoncé chaque automne par la Direction de la recherche et du transfert de HEC Montréal, et la date limite de dépôt des demandes de subvention est au début de la session d'hiver;
- La subvention est accordée pour une période de deux ans. Un renouvellement maximum pourra être demandé. Par la suite, le groupe peut présenter une demande en tant que groupe performant.

Les critères sur lesquels les groupes de recherche seront évalués sont déterminés en fonction de la prédominance de l'impact souhaité par le groupe.

Tableau 1	**IMPACT**	
	Milieu scientifique	Milieu professionnel
Présentation du groupe		
Description du programme de recherche Description du plan de transfert des connaissances Pertinence du groupe Activités de recherche conjointes des membres (performants) Complémentarité de l'expertise des membres (émergents) Budget et rapport financier (justification du montant demandé)	20 %	20 %
Résultats de recherche		
Quantité et qualité des publications scientifiques, et obtention de fonds de recherche	40 %	20 %
Quantité et retombées des rapports de recherche commanditée et d'expertise, et obtention de fonds de recherche	20 %	40 %
Formation		
Formation d'étudiants de cycles supérieurs	10 %	
Quantité et qualité des activités de formation et de transfert		10 %
Rayonnement et renommée		
Impact dans la communauté universitaire, dans le milieu professionnel, distinction et prix	10 %	10 %

4. REVUES SCIENTIFIQUES ET SAVANTES

La diffusion de la connaissance se fait entre autres par la publication d'articles dans les revues scientifiques. Au fil du temps, HEC Montréal s'est composé un portefeuille important de revues scientifiques dans plusieurs domaines de la gestion.

4.1. Demande

Une demande doit contenir les éléments suivants, et ce, pour les trois (3) dernières années :

Portrait de la revue :

- Mission, objectifs, domaines couverts, type de clientèle, spécificité de la revue (pertinence et originalité);
- Thématique en lien avec la mission de HEC Montréal.

Politique éditoriale :

- Description du comité éditorial;
- Description du processus d'évaluation utilisé;
- Impact de la revue (précision si la revue fait partie du Journal Citation Reports (JCR), statistiques sur le nombre de citations, etc.).

Données sur les articles :

- Taux d'acceptation;
- Nombre d'articles soumis;
- Nombre d'articles rejetés.

Diffusion de la revue :

- Fréquence de parution par année;
- Nombre d'abonnements en format papier;
- Type d'accès en format électronique;
- Indications sur les téléchargements (nombre de visites par mois, nombre de visiteurs par mois, taux de fréquentation, etc.).

Financement :

- Rapport financier (dépenses antérieures, solde disponible, demandes de financement soumises, obtenues, en voie d'obtention);
- Justification du montant demandé.

4.2. Règles d'attribution

Critères

- La qualité de la revue, sa diffusion (nombre d'abonnés), son rayonnement, sa thématique en lien avec la mission de HEC Montréal, les sources de financement externes soumises et obtenues, ainsi que la justification du montant demandé sont des critères importants.

Modalités

- Le concours est annoncé chaque automne par la Direction de la recherche et du transfert de HEC Montréal, et la date limite de dépôt des demandes de subvention est au début de la session d'hiver;
- La subvention est accordée pour trois ans.

5. SÉRIE DE SÉMINAIRES SCIENTIFIQUES

Afin de contribuer à un climat de recherche stimulant, tous les départements de HEC Montréal sont encouragés à organiser des séminaires scientifiques durant l'année académique.

5.1. Demande

La demande de financement doit comprendre :

Description :

- Objectifs des séminaires;
- Liste des membres du comité organisateur;
- Liste des séminaires à venir incluant le nom des conférenciers connus ou potentiels. Si les conférenciers ne sont pas encore connus, les thématiques de recherche devront être communiquées;
- Liste des séminaires organisés l'année précédente;
- Démarches pour augmenter la participation des professeurs-chercheurs, des chercheurs postdoctoraux et des étudiants (de 2e et 3e cycle) du département.

Financement :

- Montant reçu (ou à recevoir) par d'autres sources, s'il y a lieu;
- Justification du montant demandé.

5.2. Règles d'attribution

Critères

- Les objectifs et retombées des séminaires, la thématique en lien avec la mission de HEC Montréal, les autres sources de financement ainsi que la justification du montant demandé sont des critères importants.

Modalités

- La subvention est accordée annuellement.
- Le montant maximum de la subvention est de 15 000 $. Pour avoir droit à la totalité du financement, un minimum de 5 séminaires dont les conférenciers invités proviennent d'universités à l'extérieur du Québec doivent être organisés durant l'année académique.
- Le montant maximal pouvant être remboursé pour chacun des séminaires est de 3 500$.
- Chaque département est responsable de l'organisation et la tenue des séminaires de leur département.
- Le concours est annoncé chaque automne par la Direction de la recherche et du transfert de HEC Montréal, et la date limite de dépôt des demandes de subvention est au début de la session d'hiver.

Dépenses admissibles

- Les frais de déplacement, d'hébergement et les frais de séjour des conférenciers invités selon les règles de remboursement de dépenses de l'École.
- L'utilisation du service traiteur de la Coop HEC Montréal durant le séminaire;
- Un repas au restaurant en compagnie du conférencier et de trois professeurs-chercheurs de HEC Montréal.
- Il est à noter que les règles présentées dans la Directive sur le remboursement des dépenses relatives aux frais de séjour, de déplacement et de représentation de l'École demeurent applicables.

Mise à jour : 2026-05